

Association des Habitants
de la Praille et des Tours
12 rue A. Gavard
1227 Carouge

Carouge, le 9 mai 2014

Département de l'aménagement, du
logement et de l'énergie, office de
l'urbanisme, direction du développement
urbain – Praille Acacias Vernets-
Interfaces CEVA
5 rue David Dufour,
CP 224
1211 Genève 8

Concerne : observations sur le PDQ Praille Acacias Vernets

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir organisé une présentation et une consultation publiques du PDQ PAV et d'avoir mis à disposition du public des documents qui sont clairs et compréhensibles pour des personnes non-spécialistes.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de quelques observations et demandes concernant trois points du PDQ PAV, avril-mai 2014.

Le Grand Parc :

Tout d'abord, nous constatons que dans le PDQ, plusieurs variantes de la surface du Grand Parc sont présentées : avec logements le long du boulevard urbain (p.51) et sans logements (pp. 28, 34, 44...)

Nous demandons

- que l'entièreté du terrain actuellement occupé par le M-Parc soit dévolue au Grand Parc,
- que le parc soit entièrement ouvert au quartier des Tours puis au Vieux Carouge et non cadré par des immeubles le long de la rue Grosselin ni la rue Vibert.

L'essentiel des espaces verts du projet PAV est longiligne. Le Grand Parc serait le seul vrai grand espace du PAV. Préserver cet espace nous paraît un minimum compte tenu du nombre de logements et d'emplois prévus dans le secteur.

Garder cet espace valoriserait « les relations visuelles actuelles » (Jura et Salève), permettrait de respecter votre souhait « d'exemplarité environnementale » : nature en ville, protection contre les nuisances sonores et atmosphériques (dont les limites fédérales sont régulièrement dépassées dans le quartier), création d'une zone à ambiance sonore apaisée...

Nous souhaitons que le projet de géothermie prévu à cet endroit ne retarde pas outre mesure la réalisation du parc.

La croix verte E-O et N-S

Sur le plan à la page p. 64, il est indiqué que la croix verte serait « en site propre *partiel* ». Nous connaissons les problèmes actuels liés à la « co-habitation » entre la mobilité douce et les transports individuels motorisés.

Nous demandons que les voies de la croix verte soient larges et quelles soient, dans la mesure du possible, entièrement séparées de la circulation motorisée. Si la « co-habitation » est inévitable, nous demandons que les voies piétonnes et cyclistes soient rigoureusement protégées de la circulation.

Nouvel axe Jolivet-Gavard :

Nous retenons que le nouvel axe Jolivet-Gavard est qualifié de « axe collecteur local sans continuité fonctionnelle recherchée avec le Pont de Carouge ».

Lors de la présentation publique du 30 mars 2014, une diapo a montré que cet axe (représenté en bleu) s'arrête au niveau de la rue des Caroubiers. Par contre dans les plans du PDQ, cet axe rejoint le boulevard urbain Dussaud-Vibert. L'étude CITEC du 19.06.2012 indique un trafic jour ouvrable moyen (TJM) de 10'600 + 9'600 vhc/j, soit presque autant que sur la route des Acacias.

Les nuisances sonores et atmosphériques actuelles de ce quartier sont élevées et dépassent souvent les normes fédérales.

Par ailleurs, nous découvrons avec consternation (« PDQ Evaluation environnementale stratégique, 31 mars 2014 ») que les projections concernant ces nuisances dans le quartier prévoient des nuisances encore plus graves à l'avenir.

Qu'en sera-t-il de la protection des « poches résidentielles », du transit orienté sur les voies principales et de l'exemplarité environnementale?

Qu'en sera-t-il de la protection du Grand Parc longé par cette rue? Ne créons pas un parc envahi de bruit comme nous trouvons actuellement au Jardin Botanique.

Nous demandons que cet axe ne devienne pas une voie de transit rapide entre la route des Jeunes et le boulevard urbain mais qu'il serve uniquement de voie d'accès aux « poches résidentielles » du quartier. De manière plus générale, nous demandons qu'un concept de parkings périphériques soit mis en oeuvre dès le début afin de soulager Carouge et tout le PAV du trafic de transit. Dans ce contexte, nous demandons que le concept de modération de la circulation en train d'être mis en place par la ville de Carouge dans le quartier des Noirettes soit intégralement maintenu. Il prévoit notamment la mise à sens unique de certaines rues, dont un tronçon de la rue Alexandre-Gavard.

Pour conclure, quelques mots sur le processus de consultation : nous regrettons que la période d'un mois choisie pour la consultation tombe partiellement sur des dates de vacances scolaires.

Nous demandons qu'à l'avenir, vous choisissiez une période entièrement hors vacances, ce qui nous permettra de consulter les documents et de nous informer avec plus de sérénité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Erica Loup Patricia McCulloch
Co-présidentes de l'AHPT

Copie: Mairie de Carouge (att. M. Nicolas Walder, membre du comité de pilotage du PAV)